Expertise Immobilière : L'évaluation des établissements de tourisme (Hôtels – Campings)

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public Concerné :

Notaires, Experts Immobiliers, Négociateurs

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Analyser les différents paramètres fixant la valeur de ces établissements
- Réaliser un rapport d'expertise afin de démontrer la valeur des biens

Contenu :

Évaluation des murs d'hôtel

- Les acteurs de l'hôtellerie
- Le contexte juridique
- La fixation du loyer : la méthode hôtelière
- La méthode par le rendement pour la valeur vénale

Évaluation d'un camping

- Les factures de la valeur
- Le contexte juridique – Notion de locaux monovalents
- La fixation du loyer par le taux d'effort
- La méthode par le rendement pour la valeur vénale

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION MARSEILLE : 16 rue Etienne Marcel 75002 Paris

Tél. +33 4 96 10 07 60– Fax : +33 4 96 10 07 64– Courriel : marseille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

Prérequis :

- Aucun prérequis exigé, toutefois Il est conseillé d'avoir les notions de base en expertise immobilière,
- Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION MARSEILLE : 16 rue Etienne Marcel 75002 Paris

Tél. +33 4 96 10 07 60– Fax : +33 4 96 10 07 64– Courriel : marseille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION MARSEILLE : 16 rue Etienne Marcel 75002 Paris

Tél. +33 4 96 10 07 60– Fax : +33 4 96 10 07 64– Courriel : marseille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr